



Délégués du Personnel

Calvados – Manche – Orne

16 mai 2019

Réponses orales aux réclamations du SNU Pôle emploi FSU

#VersLaVérité

Une fois n'est pas coutume, le SNU-FSU et la direction ont pu, au cours de cette réunion des délégués du personnel, convenir qu'ils partageaient un même réel eu égard à la charge de travail et à la ressource disponible pour la traiter. Ce que nie la direction depuis des mois (en CE notamment) quand le SNU-FSU dénonce le mensonge de la baisse de charge GDD autant que le manque d'effectif global pour faire face aux tâches qui nous incombent, commence à être reconnu en instance.

En effet, à de nombreuses occasions au cours de cette séance, Monsieur Gabaret, DT 14-50, a reconnu que le manque de main-d'œuvre posait un problème sur différents sites.

Quand le DT 14-50 a évoqué la possibilité de recruter des agents GDD et de les former via des contrats en alternance, le SNU-FSU s'est permis d'ironiser sur la GPEC qui est plutôt une gestion de la pénurie qu'une gestion prévisionnelle. Après avoir formé des collègues pour qu'ils deviennent bi-compétents, après avoir indemnisé ces mêmes collègues pour qu'ils abandonnent la bi-compétence, la direction envisage maintenant de nouvelles dépenses pour recruter et former à la GDD. De quoi encore une fois nous interroger sur la réalité de la baisse de charge mais nous réjouissons aussi de nos efforts récompensés qui permettent enfin à la direction d'envisager de présenter la réalité telle qu'elle est. #PourvuQueÇaDure

1. ARC Indemnisation

La prise en charge des files téléphoniques pose certains problèmes notamment quand il s'agit de renvoyer les demandeurs d'emploi sur leurs sites pour des questions d'indemnisation quand nécessité s'impose. En effet, certains sites proposent de l'ARC indemnisation, d'autres non, d'autres en proposent seulement quelques matins par semaine. Les DP du SNU demandent donc qu'un tableau régional soit proposé à l'ensemble des sites avec les informations relatives à l'organisation du service ARC indemnisation selon les sites de façon à donner aux demandeurs d'emploi au téléphone les informations adaptées et à éviter les situations d'agressivité à l'accueil quand des demandeurs d'emploi viennent pour un service qui leur a été conseillé mais qu'il est impossible de leur rendre.

Il ne sera pas donné suite à la demande du SNU car, même si dans la pratique cela se fait, renvoyer le demandeur d'emploi sur son site lors d'un échange au téléphone n'est pas la bonne pratique ! Il faut au contraire faire une fiche escalade. Un rappel de cette consigne va être fait à l'ensemble des managers.

2. Situation de Carentan

Malgré des répétées du SNU et d'autres organisations, malgré une réunion du CHSCT, les collègues du site de Carentan ne voient aucune amélioration de leurs conditions de travail. La pénurie de main-d'œuvre est une source évidente de cette dégradation des conditions de travail. Les DP du SNU demandent donc encore une fois à la direction, en attendant un nouveau point qui sera fait en CHSCT, de donner aux collègues de Carentan les moyens humains et matériels en correspondance à la charge qui leur incombe.

Monsieur Gabaret répond qu'il se rend sur le site de Carentan le jour même pour étudier notamment le projet de MSAP (maison de service au public) qui permettrait de sous-traiter l'accueil du public qui vient sur le site. Le SNU-FSU s'insurge contre la sous-traitance des missions de Pôle emploi et précise que ce point n'est qu'une partie du problème de Carentan. Les collègues de Carentan sont confrontés à l'impossibilité d'assurer le suivi des demandeurs d'emploi en raison de la taille des portefeuilles, ils n'ont pas systématiquement de MANAC, ils reçoivent des D.E. affectés à d'autres sites qui viennent à Carentan pour des questions de proximité et ils n'ont pas suffisamment de ressources pour assurer le travail de GDD ou de S.E. Cette situation a des conséquences sur le site de Saint-Lô. Pourquoi ne reconnaît-on pas à Carentan ce qui est maintenant reconnu pour Avranches ou d'autres sites, à savoir que la pénurie de main-d'œuvre est la source majeure de la dégradation des conditions de travail et de l'impossibilité de rendre le service attendu ?

3. 13^{ème} mois et prime vacances

Les nouvelles modalités de versement du 13^{ème} mois et de la prime vacances ont été validées. Le SNU a communiqué à ce sujet, la direction a également communiqué via l'intranet. Nous nous sommes aperçus, malgré ces communications, que des collègues n'étaient pas informés de ces nouvelles modalités. Afin d'éviter à la fois de l'incompréhension et un afflux de questions auprès des collègues du service paie à la fin du mois de mai, les DP du SNU demandent à la direction qu'elle demande aux DAPE et responsables de service de communiquer à ce sujet lors d'une réunion de service avant que le salaire de mai soit versé.

Le service RH va transmettre une information en ce sens à l'ensemble des agents avant le versement de la paie de mai.

4. Agence de demain (ADD)

Dans le cadre de l'ADD, il est dit aux agents qu'ils ont la liberté de choisir certains éléments d'aménagement de leur site. Malgré cette liberté annoncée, les agents de Lisieux ont reçu un refus quant au projet d'installer des plantes naturelles et il leur a été permis de commander des plantes en plastique plus chères, moins belles et sans doute venues de Chine par cargo et donc selon des modalités en contradiction avec les engagements de la direction pour le salut de la terre en péril. La direction procède-t-elle à du green washing quand elle parle de la planète et de liberté contrôlée quand il s'agit de l'agence de demain ? Certaines plantes naturelles étant de plus dépolluantes, le SNU-FSU demande l'autorisation de leur installation, en lieu et place du plastique pétrochimique, si des collectifs le demandent.

La direction répond qu'une expérience antérieure et fort lointaine fait qu'il n'est plus envisageable de doter les sites de plantes naturelles. Il était compliqué de trouver des volontaires pour les arroser. Les DP SNU répondent qu'il en sera de même pour l'entretien et le dépoussiérage des plantes factices. Autant donc dépenser plus d'argent pour des produits en plastique et continuer à communiquer dans la perspective de sauver la planète.

5. Les agents PAG

La Direction Générale a mis en place un **questionnaire visant à " faire le point sur votre utilisation de MAP** à ce jour, afin de tirer le meilleur parti de cet environnement de travail".

Cette fois-ci encore les agents PAG n'existent pas ! Les DP SNU FSU demandent à ce que cette anomalie soit remontée à la DG pour une prise en considération d'une catégorie d'agents trop souvent oubliée.

Il n'y aura pas d'autre questionnaire. A chacun de regarder le questionnaire et de répondre aux questions qui lui sembleront correspondre à ses activités.

La prochaine réunion DP aura lieu le 18 juin 2019. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 6 juin. Une adresse mail est à votre à votre disposition pour toute réclamation :

dpsnubn@gmail.com

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**